



CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

VILLE DE CREIL



**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du lundi 13 octobre 2025**

CONVOCATION

Date : 7 octobre 2025

Affichée le : 7 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 25

Votants : 34

Pouvoirs : 9

Absent : 5

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUC - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

14 OCT. 2025
DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

16 OCT. 2025

Absents représentés

M. BROCHOT

Mme FAZAL

Mme MOUSSATEN

M. N'DIAYE

M. EL OUSTI

Mme SENET

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

M. FACCHINI

Pouvoir à Mme MEUNIER

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à Mme SAVAS

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents excusés

Absents non représentés

Mme PEREZ, M. ZAHRAOUI, Mme MEHADJI, M. NACHITE, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

34 Forfait pour l'intervention de prestataires de service au musée Gallé-Juillet

■ **Rapport de présentation :**

Yesim SAVAS, Adjointe

En tant que *Musée de France*, le musée Gallé-Juillet doit remplir les missions de connaissance, d'éducation et de plaisir du public définies dans le Code du patrimoine, et rendre les collections accessibles au public le plus large. Il ouvre ainsi ses portes chaque année à plus de 8 000 visiteurs, dont près de 1 600 venus par le biais des groupes adultes, notamment touristiques, et plus de 3 000 venus par le biais des groupes scolaires.

L'établissement public Creil Sud Oise Tourisme a quant à lui pour objet de valoriser la destination creilloise et ses acteurs, ainsi que de faciliter la commercialisation de l'offre touristique locale.

Il gère chaque année de 10 à 20 réservations de groupes pour le musée Gallé-Juillet, pour lesquelles un guide conférencier de Creil Sud Oise Tourisme est amené à intervenir en renfort de l'équipe du musée.

Cette mise à disposition n'étant plus possible à partir de la rentrée de septembre 2025, le musée Gallé-Juillet souhaite s'appuyer sur les compétences de guides conférenciers extérieurs pour l'animation des visites guidées à destination des groupes touristiques. Ce fonctionnement engendrant une dépense supplémentaire pour la ville de Creil avec le paiement des prestations de service des guides, celle-ci doit être compensée par le paiement d'un forfait par les groupes touristiques, de l'ordre de 120 € par tranche de 18 visiteurs, le droit de

visite de 5 € par personne restant inchangé.

De la même manière, le musée Gallé-Juillet propose des ateliers créatifs en complément de ses visites guidées thématiques. Pour cela, il souhaite faire appel à des prestataires de services pour l'animation d'ateliers créatifs par des professionnels aux groupes reçus, Le même forfait de 120 € pourrait être appliqué par groupe de 12 personnes maximum.

Il vous est proposé de voter ce nouveau forfait de 120 € par tranche de 18 visiteurs pour l'accompagnement des groupes touristiques par des guides conférenciers dans le musée Gallé-Juillet, et par tranche de 12 personnes pour l'animation d'ateliers créatifs par des prestataires de service.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu la délibération n°17 du Conseil municipal en date du 2 avril 2025, certifiée exécutoire le 9 avril 2025, portant sur le cadre général de la tarification des services municipaux,
Vu l'avis de la commission « Culture et Patrimoine » en date du 17 septembre 2025,
Considérant que le musée Gallé-Juillet accueille des groupes ayant réservé par le biais de Creil Sud Oise Tourisme dont la venue nécessite la présence de guides conférenciers, et qu'il souhaite proposer des ateliers créatifs encadrés par des professionnels aux groupes reçus,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 34	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'ajouter aux tarifs du musée Gallé-Juillet, le tarif forfaitaire de 120 € par tranche de 18 visiteurs venant en groupes par le biais de Creil Sud Oise Tourisme et par tranche de 12 personnes pour l'animation d'ateliers créatifs par des prestataires de service, en complément des tarifs en vigueur pour les droits de visite du musée.

Article 2 : d'imputer les recettes correspondantes au compte prévu à cet effet sur le budget de la Ville.

16 OCT. 2025

CREIL, le
Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire


Madame Sophie DHOURY-LEHNER



La secrétaire de séance


Jessica ELONGUERT